

MIM

Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE



MOT DU MAIRE

BUDGET 2026

Le budget pour l'année 2026 a été adopté par le conseil municipal le 16 décembre dernier. L'essentiel en est présenté dans les pages suivantes. Il est possible de visionner la séance extraordinaire au cours de laquelle il a été adopté ou de consulter la présentation qui y a été faite sur le site web de la Ville, au vsad.ca.

Le budget 2026 gèle notamment les tarifs et les taxes résidentielles. Depuis 2021, il n'y a eu aucune augmentation de taxes résidentielles à Saint-Augustin-de-Desmaures. Avec une baisse de 8 % en 2022. Pendant cette période, l'inflation cumulée dépasse 20 %. Cela signifie que, depuis 2021, la Ville a « absorbé » près de 28 % de pression budgétaire : 20 % d'inflation et 8 % de baisse de taxes.

Tel que prévu, le taux de taxation pour certaines catégories d'immeubles est désormais plus bas que dans certaines villes avoisinantes et, pour peu que nous gardions le cap, il pourra bientôt l'être pour toutes les catégories, par rapport à l'ensemble de ces villes. Le tout, avec en prime une dette en voie d'être entièrement éteinte, des services de qualité et des infrastructures en ordre.

DÉFUSION IL Y A VINGT ANS – LE BON CHOIX

Il y a vingt ans, les Augustinois décidaient par référendum de se défusionner de la Ville de Québec. Dix ans plus tard, notre Ville était en très mauvaise posture, tant financièrement qu'administrativement. Les Augustinois occupaient la place peu enviable de citoyens les plus taxés de la région, notre dette collective était titanique et la Ville faisait régulièrement les manchettes, trop souvent pour des raisons gênantes. On pouvait alors se questionner quant à la pertinence de la décision de défusionner, prise dix ans auparavant.

Puis, on a découvert que ces dix années avaient été marquées par une gouvernance et une gestion allant de l'amateurisme à l'illégalité manifeste. Et que tout n'était pas que « la faute à l'agglo ».

Tout cela est heureusement derrière nous. Que de chemin parcouru depuis. L'essentiel de notre dette sera chose du passé à la fin de cette année, nous sommes désormais cités en exemple pour notre gestion rigoureuse, nos finances sont en ordre, notre administration aussi, et si on parle de nous dans les médias, c'est pour annoncer que nous avons été désignés « Ville du bonheur ». On peut collectivement s'en réjouir et, surtout, voyant où nous sommes rendus, se féliciter de notre choix collectif d'il y a vingt ans. La défusion était le bon choix.

Le bon choix, car cela nous permet de façonner notre milieu de vie comme nous l'entendons, notamment en matière de services de proximité, sans être soumis au joug d'une gouvernance étrangère aux réalités concrètes et aux responsabilités premières d'une Ville.

Le bon choix, car cela nous évite de n'être qu'un arrondissement parmi d'autres, au sein d'une ville aux services de base souvent défaillants, au déneigement globalement médiocre, aux infrastructures négligées, aux ordures qui traînent, à la voirie dégradée, à la gestion financière préoccupante et à la dette démesurée.

Le bon choix, parce qu'en étant une organisation à échelle humaine, près des gens, cela nous permet d'assurer les fonctions élémentaires d'une administration municipale de façon agile et efficiente, d'être connectés au concret, à la réalité, à la vraie vie. Gouverner et gérer, cela exige de poser des gestes tangibles, d'être dans l'action, de répondre aux vrais besoins et de livrer la marchandise. Moins de discours, plus d'ouvrage.

Le rôle d'une organisation municipale est d'abord et avant tout de faciliter la vie des citoyens, pas de la compliquer ou de la régir à outrance. C'est ce que la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures s'emploie à réaliser au quotidien, en collaboration avec vous.

Parce qu'on a fait le bon choix, il y a vingt ans.

LITIGE AVEC L'AGGLOMÉRATION

Cela dit, bon choix ou pas, tout n'est pas rose dans cette mécanique d'agglomération et de villes liées. Lorsqu'on nous impose des règles inéquitables, il importe de se tenir debout et de manifester notre désaccord.

J'ai déjà exposé publiquement, à plusieurs reprises, les fondements de la position actuelle de Saint-Augustin-de-Desmaures. Toutefois, considérant le grand nombre de questions que je reçois de citoyens à ce sujet, il m'apparaît nécessaire d'y revenir ici. D'autant plus que certaines prises de parole publiques ont laissé entendre que je serais « mauvais joueur » et que la position de notre Ville relèverait d'un manque de collaboration. Cette lecture est erronée et réductrice.

Défendre avec rigueur les intérêts des Augustinois n'est ni de l'obstruction ni de l'intransigeance : c'est simplement exercer avec sérieux le rôle qui m'est confié par le conseil et par la population. Être « bon joueur », en politique municipale, ce n'est pas acquiescer par réflexe, ni suivre le mouvement sans poser de questions. Ce n'est pas non plus se comporter en laquais lorsque des règles sont manifestement iniques.

Collaborer ne signifie pas entériner sans examen critique des mécanismes structurellement inéquitables, ni accepter ce que l'on sait mauvais par simple souci de convenance, par ignorance ou par calcul. Il est toujours plus simple d'acquiescer docilement que de questionner, négocier et, au besoin, s'opposer. À Saint-Augustin-de-Desmaures, nous avons fait le choix de la responsabilité plutôt que de la facilité.

Cela n'empêche en rien d'être de bons joueurs et de collaborer. Mais jamais au prix de nous laisser flouer.

Le conseil d'agglomération a adopté, en juin 2025, un nouveau règlement sur le partage des dépenses d'agglomération (R.A.V.Q. 1714). Il s'agit de l'aboutissement de longues négociations entre les trois villes liées.

J'ai voté contre l'adoption de ce règlement, que je juge préjudiciable pour les Augustinois. Cette position est endossée par l'ensemble des conseillers de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (VSAD).

Malgré le vote défavorable de VSAD, le règlement a été adopté à la majorité par le conseil d'agglomération et est désormais en vigueur.

Dès mon arrivée à la mairie de VSAD, il y a maintenant plus de dix ans, j'ai soutenu que le mécanisme de partage des dépenses de l'agglomération devait être revu, car il est profondément dysfonctionnel et inéquitable.

Depuis le début, je milite en faveur d'une quote-part fondée sur une base fixe, indexée annuellement, éliminant ainsi la notion de potentiel fiscal. Stabilité, prévisibilité et équité : tels sont les principes que nous avons défendus dès le départ des rencontres entre les trois villes liées. C'est aussi la position que VSAD a maintenue tout au long du processus, qui s'étire depuis plusieurs années et auquel nous avons activement participé.

Le règlement R.A.V.Q. 1714, bien qu'il comporte certaines améliorations, ne répond pas à la majorité des préoccupations exprimées par VSAD. Voici pourquoi :

1. Un montant de départ arbitraire et injustifié

Le montant de départ (2025) imposé pour VSAD — plus de 27 M\$ pour la partie indexable seulement, RTC en sus — est près du double de celui de l'autre ville liée, sur la base du potentiel fiscal, sans lien logique avec les coûts réels des services rendus.

Aucun fondement rationnel ne justifie ce chiffre, pour lequel nous n'avons par ailleurs reçu aucune explication valable quant à la façon dont il a été établi.

2. Le RTC : un gouffre financier appréhendé

La contribution au RTC des villes liées est exclue de la nouvelle formule. Cela signifie qu'environ 25 % de la quote-part de VSAD demeure régie par l'ancienne formule. Or, pour 2025 seulement, cela représente près de 8,3 M\$ pour VSAD.

Notre contribution a augmenté de 2,3 M\$ entre 2024 et 2025, soit près de 40 % en une seule année.

Suite en page 2 ►

Même si le règlement exclut les dépenses d'infrastructures du tramway, les coûts d'exploitation généraux, l'électrification et les hausses salariales, notamment, continueront de faire gonfler la facture. On est loin de la stabilité et de la prévisibilité souhaitées.

Et il n'est évidemment pas question, à VSAD, de taxer les automobilistes (immatriculation, essence ou autre) pour compenser. Cette position est endossée par tous les conseillers de VSAD. Jamais tant que je serai maire. Même si cela me vaut d'être exclu de certains forums, parce que cela dérange.

3. Une indexation annuelle bancale et déséquilibrée

L'indexation de la partie « fixe » de la quote-part est prévue selon trois facteurs : l'IPC (inflation), la population des villes liées (excluant celle de la ville-centre) et le potentiel fiscal. À l'évidence, il y a là redondance.

Une augmentation de la population de VSAD entraînera une hausse de sa quote-part. En revanche, l'augmentation de la population de Québec n'aura aucun effet sur sa propre contribution. VSAD proposait une indexation proportionnelle pour chaque Ville, selon l'augmentation totale de la population de l'agglomération, ce qui aurait été nettement plus équitable. Refus.

Finalement, indexer en plus la quote-part en fonction du potentiel fiscal perpétue une injustice de fond, en l'associant à une richesse foncière qui n'a aucun lien avec les coûts ni avec la qualité des services rendus. On recourt encore à ce biais structurel, à l'origine même du conflit.

4. Surplus d'agglomération : Québec gardera tout

Le règlement prévoit que les surplus (tout comme les déficits) d'agglomération ne seront plus répartis entre les trois villes. La ville-centre les conservera systématiquement.

Or, l'agglomération connaît des surplus chroniques. Sans mécanisme de partage, VSAD ne récupérera plus les montants versés en trop. Cela a représenté plusieurs millions de dollars au cours des dernières années. Avec cette mécanique, VSAD assume, la ville-centre encaisse. Il ne s'agit plus d'un partage des dépenses, mais bien d'une appropriation structurelle des surplus qui nous est imposée.

5. Une subvention provinciale à risque pour VSAD

Le gouvernement du Québec verse annuellement une subvention de 7 M\$ à la Ville de Québec pour « la soutenir dans son rôle de Capitale nationale ». Cette subvention peut être coupée en tout temps.

Aujourd'hui, on vient inscrire dans un règlement qu'en cas de perte de cette subvention, les villes liées devront absorber, en fonction de leur potentiel fiscal respectif, 50 % du manque à gagner, soit 3,5 M\$. Pour VSAD, cela signifie près de 2,3 M\$ qui s'ajouteraient soudainement à notre quote-part en raison de la coupure d'une subvention dont nous ne sommes même pas partie prenante.

On fait désormais de nous les assureurs involontaires d'une entente à laquelle nous ne sommes même pas partie.

6. Compétence d'agglomération sur le lac Saint-Augustin : toujours niée

VSAD demandait que soit reconnue la compétence d'agglomération sur le lac Saint-Augustin. Peine perdue, malgré la clarté de la loi à cet égard.

7. Poursuite de la Ville de Québec contre VSAD

La Ville de Québec poursuit toujours VSAD pour des travaux relevant de l'agglomération, pour près de 3 M\$. Aucune trace du retrait demandé par VSAD ne se retrouve dans le règlement.

Conclusion

Voter en faveur de ce règlement aurait été irresponsable. Le conseil a agi avec lucidité et a donné mandat à nos procureurs de le contester. L'équité n'était pas au rendez-vous. Nous poursuivrons nos efforts pour un partage équitable et durable.

Cela dit, au-delà de toutes ces considérations techniques, judiciaires et financières, une question simple. Deux villes liées, de populations comparables (18 000 et 21 000). L'une verse en quote-part le double de ce que l'autre verse. Sans affirmer que la contribution de chacune devrait être exactement la même, un écart du simple au double, est-ce équitable?

Affirmer que « *La loi est faite ainsi* », que « *Ce n'est pas une décision de la Ville de Québec. Tu as une contribution plus importante, parce que tu as des revenus plus importants* » procède d'une méconnaissance de ladite Loi.

Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations

118.3 Les dépenses d'agglomération sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif au sens de l'article 261.5 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1) [...]

Toutefois, le conseil d'agglomération peut, par un règlement assujetti au droit d'opposition prévu à l'article 115, prévoir :

1° que tout ou partie des dépenses d'agglomération sont réparties en fonction d'un autre critère, y compris toute modification à l'un des éléments du critère prévu au premier alinéa [...]

La Loi est très claire et offre la possibilité de s'entendre sur une forme autre que le potentiel fiscal. Je le dis depuis 10 ans. Je vais continuer à affirmer qu'il faut s'entendre sur un mécanisme équitable.

Cela demande une ouverture d'esprit que nous n'avons pas rencontrée jusqu'ici. Ça viendra. Les bœufs sont lents, mais la terre est patiente.

COLLECTE SÉLECTIVE – CHANGEMENT MAJEUR À VENIR

Depuis maintenant près de neuf ans, la Ville a fait le choix de ramasser les matières recyclables chaque semaine, et non aux deux semaines comme c'était la pratique depuis les années 1990.

Ce changement répondait aux plaintes de citoyens à la suite du passage de la collecte des ordures aux deux semaines en période hivernale. Le pari était simple : une fréquence moindre pour les ordures serait compensée par une augmentation de la fréquence de collecte des matières recyclables, avec en bout de ligne un meilleur taux de récupération. L'expérience s'est révélée concluante dès le départ et n'a cessé de s'améliorer depuis. Saint-Augustin-de-Desmaures affiche aujourd'hui un excellent taux de récupération, parmi les meilleurs au Québec pour des villes de taille comparable.

Cela dit, cette recette gagnante est en voie d'être modifiée. Le gouvernement provincial a décidé de légiférer et a confié à une entreprise unique la gestion de la collecte sélective pour l'ensemble des villes du Québec dès 2025. Une entreprise financée par... les producteurs de matières recyclables. Déjà, cela soulève des questions.

Les villes pouvaient conclure une entente avec Éco Entreprises Québec (EEQ). Ce faisant, elles acceptaient notamment que leurs appels d'offres soient supervisés par EEQ, en échange du remboursement intégral des factures associées. Une telle entente imposait toutefois que la collecte se fasse aux deux semaines et non plus hebdomadairement. C'était une condition inacceptable pour le conseil municipal, qui a donc refusé. Une collecte aux deux semaines constituerait non seulement une baisse de service, mais aussi un recul environnemental évident.

Conséquemment, tel que la loi le prévoit, c'est EEQ qui a pris entièrement en charge la collecte sélective à Saint-Augustin-de-Desmaures depuis mars 2025. La Ville n'est désormais responsable de rien dans ce dossier : appels d'offres, contrats, relation avec le fournisseur, réception et traitement des plaintes. Tout relève exclusivement d'EEQ.

Grâce notamment aux démarches de notre députée, Mme Guilbault, une période transitoire d'un an a été obtenue, durant laquelle la collecte hebdomadaire a été maintenue par EEQ. Mais à compter de mars 2026, la collecte hebdomadaire sera chose du passé. Ce sera aux deux semaines, et EEQ ne veut rien considérer d'autre.

Nous avons même offert de payer le passage supplémentaire pour maintenir la collecte hebdomadaire. Refus catégorique. On nous répond que les Augustinois ont de grands terrains et qu'ils n'auront qu'à se procurer des bacs supplémentaires pour entreposer les matières pendant deux semaines. Ma fonction de maire m'impose ici de ne pas dire ce que j'en pense. Je vous laisse donc le soin de l'imaginer.

Ainsi, à compter de mars prochain, la collecte des bacs bleus se fera aux deux semaines, non par choix local, mais parce que EEQ est inflexible et que le gouvernement lui a confié les pleins pouvoirs sans se réservé un quelconque mécanisme d'intervention en cas d'aberration manifeste.

Pour tout commentaire ou toute plainte, il faudra donc s'adresser aux autorités concernées : le gouvernement (ministère de l'Environnement ou bureau de la députée) ou EEQ. Les membres du conseil municipal de Saint-Augustin-de-Desmaures sont allés au bout de ce qu'ils pouvaient faire. Le législateur a même prévu que si un élu municipal contrevient à cette loi, non seulement sa Ville peut faire l'objet de sanctions, mais l'élu s'expose personnellement à des poursuites.

En terminant, sachez que notre députée, Mme Guilbault, a tenté d'obtenir certains assouplissements, sans succès. Tout comme VSAD, elle s'est heurtée à une loi édictée par son propre gouvernement, dans laquelle aucun mécanisme n'a été prévu pour « garder le contrôle », et à la rigidité d'un organisme pour qui le service aux citoyens ne semble pas prioritaire.



Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures





BUDGET 2026



BUDGET 2026 ET PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS (PQI) 2026-2030

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (VSAD) a adopté son budget 2026, totalisant 74,3 M\$, lors de la séance extraordinaire du 16 décembre dernier.

- L'ensemble de l'information relative au budget est disponible sur le site de la Ville : <https://vsad.ca/budget-finances>.
- La webdiffusion de la séance peut être visionnée à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/webdiffusion>.

TAUX DE TAXATION

TAUX DE TAXES (100\$ DE RF)	2025	2026	ÉCART
Taux de base	0.7436	0.7436	0.0000
6 logements et plus	0.7937	0.7937	0.0000
Terrain vague desservi	1.5873	1.5873	0.0000
Commercial - 510 k\$ et moins	1.9707	1.9707	0.0000
Commercial - plus de 510 k\$	2.4905	2.6220	0.1315
Industriel	2.2705	2.3610	0.0905
Immeuble agricole	0.7205	0.7205	0.0000
Forestier	0.7037	0.7037	0.0000



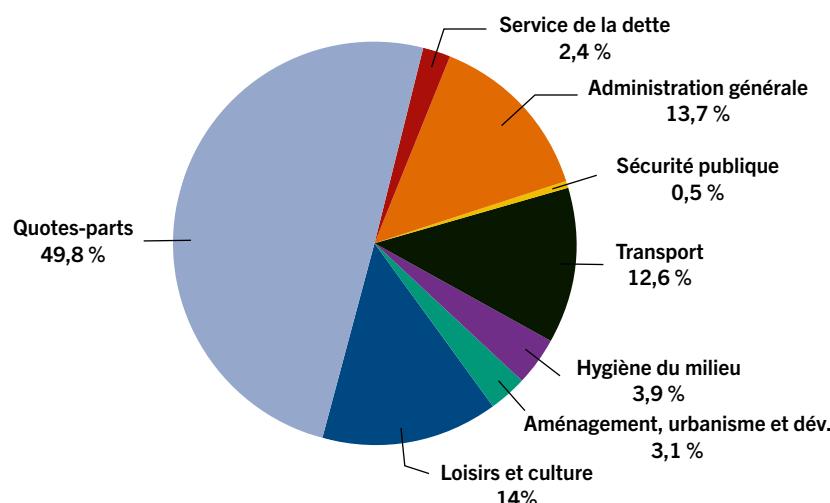
REVENUS

Le budget 2026 présente une diminution de plus de 1,8 M\$ par rapport au budget 2025. Cette variation s'explique notamment par une hausse des revenus de taxation d'environ 0,5 M\$, combinée à une baisse des revenus d'intérêts de 2,75 M\$.

L'augmentation des revenus de taxation est principalement attribuable à la construction de nouveaux immeubles et à un ajustement à la hausse de 4 % des taux de taxation des immeubles industriels et commerciaux évalués à plus de 510 000 \$.

En 2025, plus de 22 M\$ ont été utilisés pour rembourser la dette de la Ville. Ces sommes, retirées des comptes de placements de la Ville, entraînent une diminution des revenus d'intérêts prévus pour 2026 de 2,75 M\$ par rapport à ceux de 2025.

REVENUS	2025	2026	ÉCART
Taxes	64 067 775 \$	64 631 648 \$	563 873 \$
Compensations tenant lieu de taxes	1 618 991 \$	1 583 917 \$	(35 074) \$
Transferts	2 500 484 \$	2 730 410 \$	229 926 \$
Services rendus	1 063 169 \$	1 180 340 \$	117 171 \$
Imposition de droits	2 250 000 \$	2 250 000 \$	– \$
Amendes et pénalités	70 000 \$	100 000 \$	30 000 \$
Autres revenus d'intérêts	4 600 000 \$	1 850 000 \$	(2 750 000) \$
Total	76 170 419 \$	74 326 315 \$	(1 844 104) \$



DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement estimées au budget 2026 sont en hausse de près de 3 M\$ par rapport à 2025. Cette augmentation est en majeure partie causée par l'augmentation de la quote-part d'agglomération, qui passe à 35,8 M\$, soit une hausse de 1,7 M\$.

Les dépenses de proximités prévues s'élèvent à près de 36,4 M\$, ce qui représente une hausse de 1,4 M\$ par rapport à l'année précédente.



BUDGET 2026



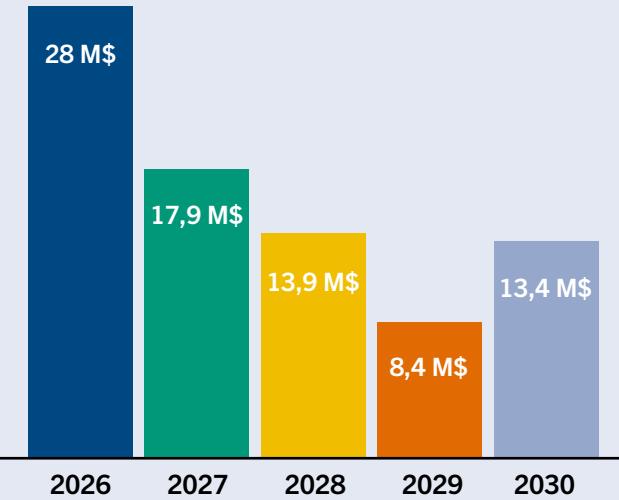
FINANCEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS (ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES)

Pour financer les investissements 2026 du Programme quinquennal d'immobilisations de 28 M\$, le budget 2026 prévoit le paiement comptant des projets pour près de 0,7 M\$, l'utilisation d'une partie du surplus non affecté pour près de 13 M\$ ainsi que des subventions pour 14,4 M\$.

	2026	2027	2028	2029	2030
Investissements au PQI	28 041 380 \$	17 895 295 \$	13 915 000 \$	8 395 000 \$	13 400 000 \$
Sources					
Subventions confirmées et à demander	14 437 380 \$	4 475 000 \$	4 865 000 \$	1 264 757 \$	4 685 000 \$
Paiements comptants	656 299 \$	1 647 000 \$	— \$	— \$	— \$
Fonds de roulement	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Emprunt	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$
Surplus	12 947 701 \$	11 773 295 \$	9 050 000 \$	7 130 243 \$	8 715 000 \$
Total	28 041 380 \$	17 895 295 \$	13 915 000 \$	8 395 000 \$	13 400 000 \$

PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2030

La planification des dépenses en immobilisations sur une période de cinq ans au lieu de trois ans (traditionnel Programme triennal d'immobilisations) permet d'avoir une vision à long terme, de mieux planifier et d'éviter les mauvaises surprises. Cette planification est mise en pratique à la Ville depuis 2018. Les investissements liés au PQI sont inscrits à droite.



PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS POUR 2026 :

- Réaménagement du garage municipal et de l'hôtel de ville : 3,5 M\$
- Réaménagement du chemin de la Butte (piste cyclable, éclairage, trottoir et chaussée) – Phase 1 : 2,8 M\$
- Réaménagement du chemin de la Butte et de l'Hêtrière (piste cyclable, éclairage, trottoir et chaussée) – Phase 2 : 3,1 M\$
- Travaux de pavage sur diverses rues du territoire : 1 M\$
- Renouvellement de véhicules : 0,5 M\$
- Réfection du rang des Mines : 4 M\$
- Réfection du rang Petit-Capsa : 8,6 M\$



DETTE

La dette nette à la charge de l'ensemble des citoyens sera de 257 000 \$ à la fin de 2026, après un remboursement anticipé de 2,9 M\$ prévu au cours d'année.

La stratégie de remboursement anticipé de la dette mise en place il y a quelques années est maintenue dans les prévisions 2026 et 2027. Après ce moment, la dette nette à la charge de l'ensemble des citoyens sera totalement remboursée.



JURIDIQUE, GREFFE et avis publics



IMPORTANT



Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal se tiendront à 18 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville et en ligne les :

- 3 et 17 février 2026.

En vertu du Règlement 2022-697 relatif aux modalités de publication des avis publics, les avis suivants ont été diffusés sur le site web de la Ville. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

- | | |
|--|--|
| 22 janvier
Promulgation du Règlement n° 2025-757 sur la taxation des terrains vacants dans le parc industriel et certaines zones limitrophes
Promulgation du Règlement n° 2025-756 sur les taux de taxes, compensations et divers tarifs pour l'année financière 2026
Mise en vigueur du Règlement n° 2025-748 de zonage
Mise en vigueur du Règlement n° 2025-749 de lotissement
Mise en vigueur du Règlement n° 2025-750 de construction
Mise en vigueur du Règlement n° 2025-752 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale
Mise en vigueur du Règlement n° 2025-753 sur les dérogations mineures
Mise en vigueur du Règlement n° 2025-754 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
Mise en vigueur du Règlement n° 2025-755 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) | 21 janvier Dépôt du rôle de perception 2026
14 janvier Demande de dérogations mineures
112, rue de l'Écouvette (lot 3 056 995)
9 janvier Appel d'offres APO-2026-001
Contrat pour la location de machineries lourdes (Pelles hydrauliques et bouteurs) (SEAO 20114905)
6 janvier Procédure d'enregistrement visant la tenue d'un scrutin référendaire pour les personnes habiles à voter de toute la Ville relative au Règlement n° 2025-748 de zonage
3 décembre Demande de démolition d'immeuble
4967, terrasse Saint-Félix (lot 2 813 917)
28 novembre Demandes de dérogations mineures
150, rue du Collège (lot 3 058 754)
148, rue de la Trinquette (lot 2 812 668)
113, rue du Mélilot (lot 3 058 467)
108, rue Pierre-Couture (lot 3 710 456)
21 novembre Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026
21 novembre Appel d'offres APO-2025-049
Contrat de services pour la réception et la disposition ou la valorisation de déblais de sols contaminés (SEAO20106625) |
|--|--|



À L'AGENDA EN FÉVRIER

MOIS TUQUES ET BAS DE LAINE

vsad.ca/mtbl



Exposition : « 42 milles de choses tranquilles... » par Jacques Cloutier, jusqu'au 8 février, à la bibliothèque Alain-Grandbois



Exposition: « LO de là » par LO, du 14 février au 15 mars, à la bibliothèque Alain-Grandbois

2 FÉVRIER



Collecte du recyclage et des déchets (secteur 1)



Vous avez jusqu'à midi pour vous inscrire à la collecte des encombrants de mercredi

3 FÉVRIER

- | | |
|---|---|
|  Collecte du recyclage et des déchets (secteur 2)
 Paiement des taxes municipales
 Séance ordinaire du conseil , 18 h 30, à l'hôtel de ville et en ligne
 Club de tricot , de 13 h 30 à 15 h 30, à la bibliothèque Alain-Grandbois
 Viactive avec Line Rancourt, Jocelyne Boutin et Dyane Brouillette, de 13 h 30 à 14 h 30, au Centre communautaire des Campus |  Danse en ligne country avec Jeanne-D'Arc Proteau, de 9 h 30 à 11 h, au Centre Delphis-Marois |
|---|---|

5 FÉVRIER

- | |
|---|
|  Collecte du recyclage et des déchets (secteur 4)
 Conversation anglaise , de 13 h 30 à 15 h, au Centre communautaire des Campus
 Viactive avec Line Rancourt, Jocelyne Boutin et Dyane Brouillette, de 13 h 30 à 14 h 30, au Centre Delphis-Marois |
|---|

6 FÉVRIER

- | |
|---|
|  Viactive avec Line Rancourt, Jocelyne Boutin et Dyane Brouillette, de 10 h 30 à 11 h 30, au Centre communautaire des Campus
 Groupe de randonnée avec Cardio Plein Air , de 13 h 30 à 14 h 30, au parc Riverain du lac Saint-Augustin |
|---|

Suite en page 6 ►

4 FÉVRIER

- | |
|--|
|  Collecte du recyclage et des déchets (secteur 3)
 Collecte des encombrants
 Distribution du MIM de février
 Psychomotricité en accès libre , pour les enfants de 0 à 5 ans accompagnés d'un adulte, de 9 h à 11 h, au Complexe sportif |
|--|



À L'AGENDA ce mois-ci : FÉVRIER

9 FÉVRIER



Collecte du recyclage et des déchets
(secteur 1)

10 FÉVRIER



Collecte du recyclage et des déchets
(secteur 2)



Club de tricot, de 13 h 30 à 15 h 30, à la bibliothèque Alain-Grandbois



Viactive avec Line Rancourt, Jocelyne Boutin et Dyane Brouillette, de 13 h 30 à 14 h 30, au Centre communautaire des Campus

11 FÉVRIER



Collecte du recyclage et des déchets
(secteur 3)



Atelier créatif pour adultes : Entournillage avec Valérie Beaulieu, de 13 h 30 à 15 h, à la Maison Omer-Juneau



Conférence : L'internet des objets avec le Centre Déclic, de 19 h à 20 h, au Centre communautaire des Campus



Psychomotricité en accès libre, pour les enfants de 0 à 5 ans accompagnés d'un adulte, de 9 h à 11 h, au Complexe sportif



Danse en ligne country avec Jeanne-D'Arc Proteau, de 9 h 30 à 11 h, au Centre Delphis-Marois

12 FÉVRIER



Collecte du recyclage et des déchets
(secteur 4)



Concert avec le duo Annie et Christian, en collaboration avec la Société musicale de Saint-Augustin-de-Desmaures, de 19 h à 20 h 15, à la bibliothèque Alain-Grandbois



Conversation anglaise, de 13 h 30 à 15 h, au Centre communautaire des Campus



Viactive avec Line Rancourt, Jocelyne Boutin et Dyane Brouillette, de 13 h 30 à 14 h 30, au Centre Delphis-Marois

13 FÉVRIER



Chanter pour chanter l'amour avec Benoit Moisan, de 13 h 30 à 14 h 30, à la Maison Omer-Juneau



Viactive avec Line Rancourt, Jocelyne Boutin et Dyane Brouillette, de 10 h 30 à 11 h 30, au Centre communautaire des Campus

14 FÉVRIER



Saint-Valentin

16 FÉVRIER



Collecte du recyclage et des déchets
(secteur 1)

17 FÉVRIER



Collecte du recyclage et des déchets
(secteur 2)



Séance ordinaire du conseil, 18 h 30, à l'hôtel de ville et en ligne



Lire et découvrir, de 9 h à 12 h, au Centre communautaire des Campus



Club de tricot, de 13 h 30 à 15 h 30, à la bibliothèque Alain-Grandbois



Viactive avec Line Rancourt, Jocelyne Boutin et Dyane Brouillette, de 13 h 30 à 14 h 30, au Centre communautaire des Campus

18 FÉVRIER



Collecte du recyclage et des déchets
(secteur 3)



Café coloriage, de 10 h à 11 h 30, à la Maison Omer-Juneau



Psychomotricité en accès libre, pour les enfants de 0 à 5 ans accompagnés d'un adulte, de 9 h à 11 h, au Complexe sportif



Danse en ligne country avec Jeanne-D'Arc Proteau, de 9 h 30 à 11 h, au Centre Delphis-Marois

19 FÉVRIER



Collecte du recyclage et des déchets
(secteur 4)



Conversation anglaise, de 13 h 30 à 15 h, au Centre communautaire des Campus



Viactive avec Line Rancourt, Jocelyne Boutin et Dyane Brouillette, de 13 h 30 à 14 h 30, au Centre Delphis-Marois

20 FÉVRIER



Conférence : Chez soi en toute sécurité avec l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, de 13 h 30 à 15 h, à la Maison Omer-Juneau



Viactive avec Line Rancourt, Jocelyne Boutin et Dyane Brouillette, de 10 h 30 à 11 h 30, au Centre communautaire des Campus

22 FÉVRIER



Heure du conte avec Madame Adame, pour les 0-6 ans, de 10 h 30 à 11 h 30, à la bibliothèque Alain-Grandbois

23 FÉVRIER



Collecte du recyclage et des déchets
(secteur 1)

24 FÉVRIER



Collecte du recyclage et des déchets
(secteur 2)



Midi-conférence : Les mains douloureuses avec Pascale Langlais, de 12 h à 13 h, au Centre communautaire des Campus



Club de tricot, de 13 h 30 à 15 h 30, à la bibliothèque Alain-Grandbois



Viactive avec Line Rancourt, Jocelyne Boutin et Dyane Brouillette, de 13 h 30 à 14 h 30, au Centre communautaire des Campus

25 FÉVRIER



Collecte du recyclage et des déchets
(secteur 3)



Psychomotricité en accès libre, pour les enfants de 0 à 5 ans accompagnés d'un adulte, de 9 h à 11 h, au Complexe sportif



Danse en ligne country avec Jeanne-D'Arc Proteau, de 9 h 30 à 11 h, au Centre Delphis-Marois

26 FÉVRIER



Collecte du recyclage et des déchets
(secteur 4)



Conversation anglaise, de 13 h 30 à 15 h, au Centre communautaire des Campus



Viactive avec Line Rancourt, Jocelyne Boutin et Dyane Brouillette, de 13 h 30 à 14 h 30, au Centre Delphis-Marois

27 FÉVRIER



Viactive avec Line Rancourt, Jocelyne Boutin et Dyane Brouillette, de 10 h 30 à 11 h 30, au Centre communautaire des Campus



BON À SAVOIR, en rafale

LA GESTION DE VOS TAXES MUNICIPALES SIMPLIFIÉE GRÂCE À L'APPLICATION VOILÀ !

Grâce à ce nouvel outil, consultez vos taxes municipales facilement, en ligne, au moment qui vous convient.

Rendez-vous sur le Portail citoyen pour vous inscrire : <https://citoyen.vsad.ca>.

Astuce : Une fois votre compte créé, activez l'option
Recevoir uniquement mes comptes de taxes en ligne.

DATE D'ENVOI DU COMPTE DE TAXES 2026 : 30 janvier

NOMBRE DE VERSEMENTS POSSIBLES SANS INTÉRÊT : 12

PREMIÈRE ÉCHÉANCE : 2 mars 2026

CALENDRIER DES PAIEMENTS :

- 2 mars 2026
- 1^{er} avril 2026
- 1^{er} mai 2026
- 1^{er} juin 2026
- 2 juillet 2026
- 3 août 2026
- 1^{er} septembre 2026
- 1^{er} octobre 2026
- 2 novembre 2026
- 1^{er} décembre 2026
- 5 janvier 2027
- 2 février 2027



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez regrouper vos versements pour payer votre compte de taxes municipales en moins de 12 mois. Portez une attention particulière à la date d'échéance pour ne pas payer d'intérêts. Les dates d'échéance et les montants à payer sont détaillés dans la section « Échéance(s) et paiement(s) » sur votre compte de taxes et sur les coupons.

L'ANNEAU DE GLACE DU LAC SAINT-AUGUSTIN EST OUVERT !



Profitez de ce lieu unique pour patiner en solo, en famille ou entre amis, dans un décor naturel exceptionnel.

Jouez au hockey dans les espaces dédiés au *pound hockey*.

Que ce soit pour une sortie active ou un moment de détente, l'anneau de glace vous invite à savourer pleinement l'hiver.

Nos patinoires de quartier sont, elles aussi, ouvertes et accessibles partout sur le territoire :

- Parc Place-Portneuf
- Centre sociorécréatif (CSR) les Bocages
- Parc Richard-Gosselin
- Centre Delphis-Marois
- Complexe sportif de Saint-Augustin-de-Desmaures

Avant de chausser vos patins, vérifiez les conditions de glace et l'achalandage en temps réel :

- Lac Saint-Augustin : <https://bit.ly/anneau-glace-lac>.
- Patinoires de quartier : <https://bit.ly/patinoires-vsad>.

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

PAIEMENT PAR PRÉLÈVEMENT PRÉAUTORISÉ (PPA) – DÉBIT PRÉAUTORISÉ (DPA)

Remplissez le formulaire en ligne au <https://vsad.ca/budget-finances>. Puis, envoyez-le-nous par courriel au tresorerie@vsad.ca, accompagné en pièce jointe d'un chèque portant la mention « annulé ».

Déjà inscrit ? Votre adhésion se renouvelle automatiquement chaque année. Si vos informations bancaires ont changé, merci de nous faire parvenir un nouveau spécimen de chèque.

PAIEMENT AUTOMATISÉ

Le paiement automatisé est possible selon les diverses options offertes par votre institution financière.

DÉBIT OU ARGENT

À l'hôtel de ville, entre 8 h et 16 h, du lundi au vendredi.

RESTEZ INFORMÉ LORS DES OPÉRATIONS HIVERNALES

7 FAÇONS DE S'INFORMER LORS DES OPÉRATIONS HIVERNALES

1. Inscrivez-vous au Portail citoyen pour recevoir les avis par message texte ou courriel : <https://citoyen.vsad.ca>.
2. Visitez le site web de la ville : un bandeau rouge vous informera si un avis de déneigement est en vigueur : <https://vsad.ca>.
3. Suivez-nous sur la page officielle Facebook de la VSAD : <https://www.facebook.com/VSADofficiel>.
4. Surveillez les panneaux lumineux à messages variables.
5. Guettez les feux lumineux d'interdiction de stationnement.
6. Appelez la ligne Info-Neige au 418 878-6344.
7. Consultez la page web dédiée au **déneigement** via le code QR suivant :



Ensemble, facilitons le travail des équipes de déneigement et contribuons à garder nos rues sécuritaires tout l'hiver !

OPÉRATION DÉNEIGEMENT



BON À SAVOIR, en rafale

PARTAGEONS LES SENTIERS EN TOUTE COURTOISIE

Avec l'hiver, la circulation des motoneiges et des véhicules tout-terrain augmente sur notre territoire. Ces activités, bien ancrées dans nos habitudes, doivent toutefois se pratiquer dans le respect des autres usagers, des propriétés privées et de l'environnement. Pour assurer une cohabitation sécuritaire et agréable, rappelons l'importance de :

- Utiliser uniquement les sentiers officiels et balisés pour circuler.
- Respecter la signalisation, les limites de vitesse et les zones interdites.
- Céder le passage aux piétons, skieurs, raquetteurs et patineurs, selon les secteurs partagés.
- Éviter le bruit excessif près des zones résidentielles, surtout en soirée et la nuit.
- Préserver la nature et les aménagements : aucune circulation hors-piste afin d'éviter d'endommager la végétation et les infrastructures.

Merci de votre collaboration et de votre civisme sur nos sentiers cet hiver!

PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE

La Ville offre une aide financière aux propriétaires de bâtiments reconnus pour leur valeur patrimoniale.

Ce programme, mis en place en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, vise à soutenir les travaux qui permettent de préserver ou de restaurer des éléments architecturaux ou historiques.



Une initiative concrète pour protéger et valoriser le patrimoine augustinois.

Trouvez le formulaire de Demande d'aide financière à la restauration patrimoniale ainsi que tous les détails du Programme ici: <https://bit.ly/restauration-patrimoniale-VSAD>.



LE SAVIEZ-VOUS ?

LICENCE CANINE : C'EST MAINTENANT GRATUIT !

La licence canine est maintenant gratuite pour les résidents, conformément au Règlement de taxation municipale 2026.

L'enregistrement de votre chien et le port de la médaille demeurent obligatoires et sont essentiels pour faciliter un retour rapide en cas de perte.

Enregister votre chien, c'est simple, gratuit et sécuritaire : <https://bit.ly/licence-canine>.

SITUATION D'URGENCE EN PÉRIODE HIVERNALE : PRÉPAREZ-VOUS !

L'hiver, les conditions météorologiques peuvent rapidement entraîner des situations d'urgence. S'y préparer est essentiel, puisque les 72 premières heures reposent sur l'autonomie de chaque citoyen. Une trousse d'urgence permet d'assurer votre sécurité et celle de votre foyer en attendant l'intervention des services d'urgence.

VOTRE TROUSSE D'URGENCE 72 HEURES DEVRAIT MINIMAMENT CONTENIR LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :



- Eau potable (2 litres par personne par jour)
- Nourriture non périssable et ouvre-boîte manuel
- Lampe de poche et piles de recharge
- Radio à piles ou à manivelle
- Chargeur de cellulaire portatif (batterie externe chargée ou power bank)
- Médicaments essentiels et articles d'hygiène
- Copies des documents importants (carte d'assurance maladie, pièces d'identité)

AJOUT DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Bonne nouvelle pour les automobilistes qui roulent à l'électrique ! Huit nouvelles bornes de recharge sont maintenant disponibles sur notre territoire :

- 4 bornes au Centre communautaire des Campus
- 4 bornes au Centre sociorécréatif les Bocages



Bornes électriques situées au Centre communautaire des Campus.

Ces points de recharge s'ajoutent à ceux déjà offerts, portant à **22 le nombre total de bornes** disponibles pour soutenir la transition vers des solutions de transport plus durables et pour faciliter vos déplacements au quotidien.

Trouvez une borne en quelques clics : <https://lecircuitelectrique.com/fr/trouver-une-borne/>.

Que ce soit pour une visite au CCC, une activité aux Bocages ou un arrêt rapide à la bibliothèque Alain-Granbois, vous pouvez désormais recharger votre véhicule en toute simplicité.



BON À SAVOIR, en rafale

ENSEMBLE, FACILITONS LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Déchets** : Les ordures sont ramassées toutes les deux semaines pendant l'hiver. Pour les résidus alimentaires, vous pouvez vous procurer des sacs mauves au Complexe sportif, au centre Delphis-Marois et au Centre communautaire des Campus.
- Recyclage** : Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines en février.
- Encombrants** : La prochaine collecte aura lieu mercredi **4 février**. La date limite pour vous inscrire demeure le lundi 2 février à midi. Inscrivez-vous ici : <https://vsad.ca/matieresresiduelles>.
- Écocentre** : Horaire d'hiver en vigueur du 16 novembre au 14 avril

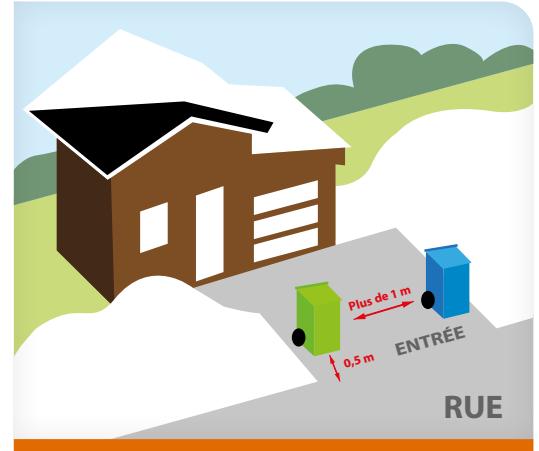
Lundi et mardi : fermé	Jeudi et vendredi : 9 h à 18 h
Mercredi : 9 h à 17 h	Samedi et dimanche : 9 h à 17 h
- Placez vos bacs en bordure de rue avant 7 h le jour de la collecte, à l'intérieur de votre entrée, pour ne pas nuire au déneigement et au nettoyage des rues. Veillez à laisser au moins un mètre de distance entre deux bacs.

Pour consulter ou imprimer le calendrier de la collecte des matières résiduelles :
<https://vsad.ca/matieresresiduelles>.



LE SAVIEZ-VOUS ?

À partir de mars, la collecte se fera aux deux semaines. Le recyclage est sous l'égide d'Éco Entreprise Québec. Trouvez plus d'information sur cette page web : <https://www.eeq.ca/vsad>.



LA VSAD en action pour vous

MODERNISATION DU PARC RICHARD-GOSSELIN ET DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

Phase 1 : Un important chantier a été lancé à l'automne dernier pour moderniser la patinoire extérieure et pour améliorer les services connexes, dont :

- l'ajout d'un stationnement;
- l'aménagement de sentiers;
- l'installation d'une aire de repos et d'un espace de détente.

Phase 2 : Au printemps 2026, la Ville poursuivra la bonification du parc en aménageant la zone des aires de jeux. Le contrat a été octroyé à Tessier Récreo-Parc.

Ces améliorations visent à vous offrir des installations plus fonctionnelles, modernes et adaptées à vos besoins.



RÉAMÉNAGEMENT DES ENTRÉES ROUTIÈRES DE LA VILLE



Cette année, nous réaménagerons les entrées de la ville afin de refléter davantage notre dynamisme et notre identité. Le nouveau concept sera déployé à quatre emplacements stratégiques :

- Chemin du Roy et route 138 (Neuville)
- Route 138 Est
- Rue de l'Hétrière
- Route de Fossambault et route Grand-Capsa (Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier)





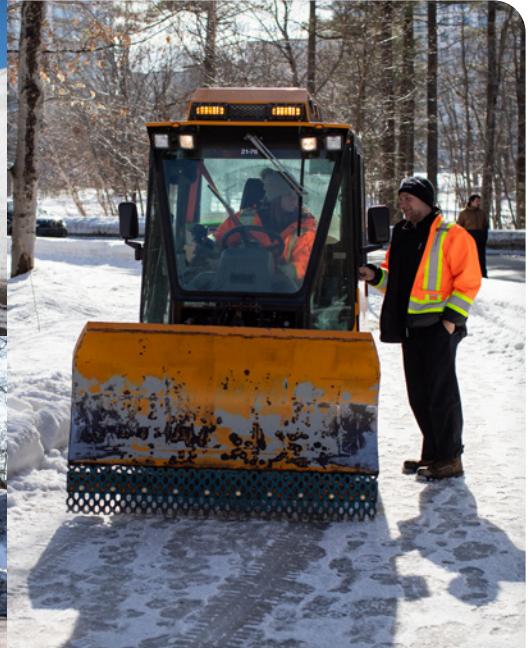
LA VSAD en action pour vous

JOURNALIERS AUX TRAVAUX PUBLICS : UN APPOINT ESSENTIEL EN TOUTE SAISON

Les journaliers du Service des travaux publics jouent un rôle essentiel dans la sécurité, la mobilité et l'entretien des infrastructures de la Ville. Actifs en toute saison, ils contribuent directement à votre qualité de vie.

En hiver, leur apport se distingue notamment pendant les opérations de déneigement, réalisées avec constance et efficacité pour maintenir les routes, trottoirs et espaces municipaux sécuritaires et accessibles.

Merci aux équipes qui travaillent au quotidien pour nous tous !



Ta carrière se trouve



Équipe à grandeur humaine

Environnement collaboratif

Climat bienveillant, respectueux et ouvert

Projets mobilisateurs, innovants et enrichissants



Numérisé le code QR pour accéder aux offres d'emploi



Afin de bien servir les citoyens, la Ville recherche du personnel qualifié et dédié.

Postes à combler :

- Journalier.ière
- Comptable
- Préposé.e à l'aréna, temporaire
- Banque de brigadier.ière.s
- Climat bienveillant, respectueux et ouvert
- Adjoint.e administratif.ive
- Banque de préposés.ée.s aux installations sportives
- Préposé.e à l'entretien ménager, temporaire
- Emplois étudiants



MIM

Votre MENSUEL
D'INFORMATION MUNICIPALE

PARTAGEZ VOTRE OPINION ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER !

Prenez 5 minutes pour répondre à notre court sondage et courez la chance d'obtenir un rabais sur votre prochaine inscription à l'une des activités de la programmation VSAD.

Votre opinion nous aidera à vous offrir une information mensuelle encore plus claire et alignée à vos champs d'intérêt.

Pour participer : <https://bit.ly/sondage-mim>.

Date limite de participation : 15 février 2026



ICI, la confiance circule

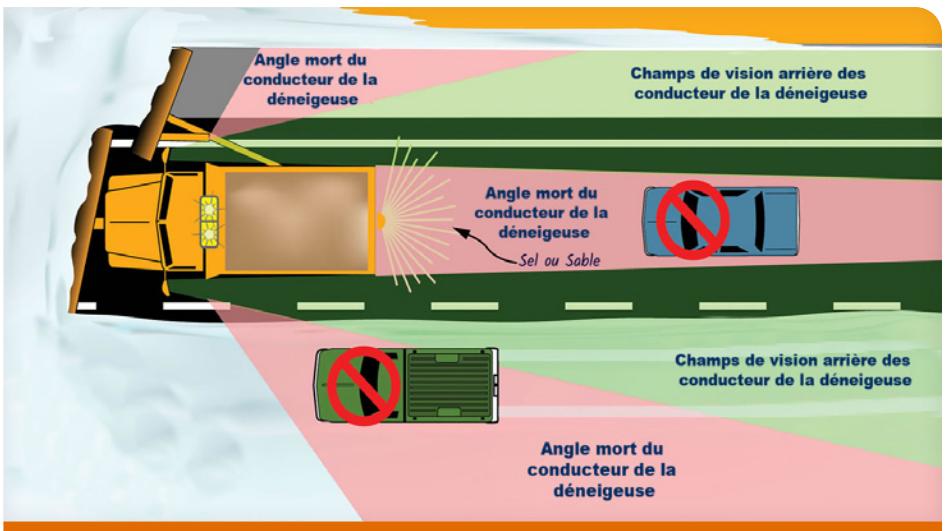
SÉCURITÉ SUR LA ROUTE PRÈS DES CHASSE-NEIGE

Les camions de déneigement ont des angles morts très larges, notamment sur les côtés et à l'arrière.

Pour rester visible et en sécurité :

- Si vous ne voyez pas le reflet du conducteur dans son rétroviseur latéral, vous êtes dans son angle mort... et il ne peut pas vous voir.
- Gardez une distance sécuritaire et évitez de dépasser un chasse-neige lorsque les conditions sont difficiles.
- Soyez patient.e : l'équipe de déneigement travaille pour vous.

Un véhicule de déneigement ralentit, recule ou change parfois de direction sans préavis. Gardez vos distances et restez visible !



LA CULTURE, au cœur de notre communauté

UN RETOUR ATTENDU, UN LIEU RETROUVÉ, UNE COMMUNAUTÉ RASSEMBLÉE !

Le 18 décembre, la bibliothèque a rouvert ses portes après quelques semaines de travaux. Citoyens et employés étaient au rendez-vous avec des regards émerveillés et de grands sourires.

Les nouveaux aménagements suscitent déjà l'enthousiasme. Le lieu est plus accueillant, moderne et inspirant. Vous avez été nombreux à venir découvrir l'espace réinventé.

La première activité, *l'Heure du conte en pyjama de Noël*, tenue le 20 décembre dernier, a connu un immense succès et a marqué le début d'une saison culturelle prometteuse.



Coups de cœur de Caroline Arpin, directrice adjointe à la Culture concernant les nouveaux aménagements de la bibliothèque.

Les voici :

- La lumière qui a repris sa place dans ce beau lieu. Toutes les fenêtres ont été dégagées, donnant à notre bibliothèque un éclairage unique et accueillant.
- La section ajoutée pour nos ados, qui ont enfin un espace bien à eux pour venir relaxer, comprend une banquette et des prises de recharge intégrées pour appareils électroniques.

Deux ajouts simples, mais qui changent tout. Venez les découvrir !





LE COIN des augustinois actifs

RETOUR SUR UNE PROGRAMMATION 2025 VIVANTE ET TOURNÉE VERS LA COMMUNAUTÉ

L'année 2025 s'est inscrite dans la continuité d'une programmation dynamique, conjuguant stabilité et renouveau. Activités, cours collectifs, formations, grands événements et suggestions citoyennes sont demeurées au cœur de notre approche afin de vous offrir une programmation toujours mieux adaptée à vos attentes.

Parmi les moments forts :

- Le déploiement d'activités culturelles extérieures, notamment dans le cadre du Mois Tuques et bas de laine.
- L'élargissement de l'offre d'activités physiques collectives accessibles à tous.
- La tenue d'événements rassembleurs comme La Vitrine, Le Tremplin et L'Avant-nuit.

Ces initiatives ont contribué à renforcer le sentiment d'appartenance et la vitalité de notre communauté.

Merci à tous de votre participation enthousiaste et de votre engagement, qui font de ces activités et événements de véritables succès année après année.

Restez à l'affût sur nos différentes plateformes des Augustinois actifs pour découvrir ce que nous vous réservons en 2026 !

Facebook : https://www.facebook.com/VSADslcvc?locale=fr_CA

Instagram : <https://www.instagram.com/augustinoisactifs/>



LiveBarn

DIFFUSION EN DIRECT ET À LA DEMANDE

À PARTIR DE

COMPLEXE SPORTIF DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES | QUEBEC

CODE PROMO POUR ÉCONOMISER 10%: **vsad-live**

NOUVEAU

SUIVEZ VOS MATCHS PRÉFÉRÉS EN DIRECT AVEC LIVEBARN

Le service de diffusion en direct et sur demande LiveBarn est maintenant disponible au Complexe sportif de Saint-Augustin-de-Desmaures. Abonnez-vous dès aujourd'hui pour suivre vos joueurs et joueuses de hockey favoris sur la glace, en tout temps : <https://www.livebarn.com/fr/>.

Profitez d'un rabais de 10 % à l'aide du code promotionnel : **vsad-live**.

DU PLAISIR POUR TOUS AVEC LE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS CIRCONFLEXE

Le programme Circonflexe vous permet d'emprunter des jeux et de l'équipement pour toute votre famille : la parfaite occasion pour rester actif et découvrir de nouvelles activités.

Simple et sans frais pour tous les résidents ! Vous n'avez qu'à créer un dossier en ligne pour y avoir accès sur Sport Plus.

Parmi les jeux disponibles :

- Luge adaptée
- Soucoupe pour glisser
- Bâtons de marche
- Jeu de rondelles (washer)
- Quilles finlandaises (mölkky)
- Planche à roulettes et équipement de sécurité
- Et plusieurs autres

Consultez les détails du programme : <https://vsad.ca/circonflexe>.

PARCOURS AQUATIQUE GONFLABLE WIBIT

Les 7 et 8 février prochains, venez grimper, glisser, sauter et tester votre équilibre, que ce soit en famille ou entre amis, sur notre nouveau parcours aquatique gonflable WiBit. Plaisir garanti !



Ce parcours offre une occasion accessible et divertissante de bouger et de profiter des installations aquatiques municipales, même en pleine saison hivernale.

Inscription obligatoire et règlements disponibles ici : <https://vsad.ca/fr/salles/complexe-sportif-de-saint-augustin-de-desmaures>.

LA SEMAINE DE LA RELÂCHE 2026

C'est
Gratuit!

2
AU
6
MARS

Parcours d'énigmes

Convention du sort et de la sorcellerie

11 h à 17 h

(groupes jusqu'à 4 joueurs toutes les 15 minutes)
8 ans et +

Bibliothèque Alain-Grandbois

lundi
2
mars

Bingo familial

Bingo animé à thématique clownesque

13 h 30 à 15 h

Pour tous

Complexe sportif

mardi
3
mars

Jeux avec La Revanche

Jeux de société passionnants

9 h à 12 h

Pour tous

Bibliothèque Alain-Grandbois

jeudi
5
mars

Bain libre animé

Relève des défis aquatiques!

13 h 30 à 15 h 30

Pour tous

Complexe sportif

jeudi
5
mars

Soirée ciné-patin

Spécial Grand moment du hockey

18 h 30 à 20 h 30

Pour tous

Complexe sportif

vend.
6
mars

Activités libres

Piscine - Gymnase - Aréna - Bibliothèque

Les enfants de 11 ans et moins doivent être accompagnés d'au moins une personne de 15 ans et plus.

PROGRAMMATION *complète*

Bricolab

Bricolage animé

11 h à 17 h

(activité en continu)
Pour toute la famille

lundi
2
mars

Bibliothèque Alain-Grandbois

Cinéma de la relâche

2 films au menu & pop, pop, pop corn!

10 h & 13 h

Pour tous

Centre comm. des Campus

merc.
4
mars

Mission casse-tête

Première édition de notre défi de casse-tête !

9 h à 12 h

En équipe, famille et/ou amis
(minimum d'un adulte par équipe)

jeudi
5
mars

Bibliothèque Alain-Grandbois

Activité de laser tag

Plonge dans l'action

13 h 30 à 16 h 30

(activité en continu - groupe de 28 joueurs toutes les 15 minutes)

5 ans et +

Centre comm. des Campus

vend.
6
mars

L'art gourmand

Fondue au chocolat

10 h 30 à 12 h

vend.
6
mars

Centre socio-récréatif Les Bocages

Formations (\$)

2 mars : Gardiens avertis
3 mars : Prêts à rester seuls!

jeudi
6
mars

VSAD.ca/RELACHE 

LE MOIS V ET TUQUES BÂTS DE LAINE 2026

C'est
Gratuit!

EN
FÉVRIER
ON JOUE
DEHORS
En mode Olympiques

**Soirée de glissade
des pas frileux**
Musique & butte de glisse illuminée

18 h 30 à 20 h 30

Parc Place-Portneuf

vendredi
6
février

Pédago au chaud
Créez votre propre marionnette
6 à 12 ans

10 h à 12 h & 13 h à 15 h

Bibliothèque Alain-Grandbois

vendredi
13
février

Fête des patins
Journée de célébration en patins,
Jeux géants, musique, carriole
& défi du bûcheron

10 h à 15 h

Anneau de glace du lac Saint-Augustin

samedi
14
février

Le Grand Frisson

Tombe à l'eau glacé &
Chansonnier Jérôme Casabon

13 h 45 à 15 h 30

Complexe sportif

samedi
7
février

**Soirée de patinage
des amoureux**

Patinage en cœur, flambeaux &
prestation musicale des 6 DS

18 h 30 à 20 h 30

Anneau de glace du lac Saint-Augustin

vendredi
13
février

Fête des tuques
Fête familiale, tours de calèche,
animation & bouchées sucrées offertes

En partenariat avec
12 h à 15 h  Desjardins
Caisse de Cap-Rouge-Saint-Augustin

Parc du Grand-Hunier

samedi
21
février

**Randonnée
aux flambeaux**
Balade en forêt, musique & quiz olympique

18 h 30 à 20 h 30

Parc des Hauts-Fonds

vendredi
27
février

Patinage libre
En mode Olympiques

Pour la durée des Jeux olympiques,
venez patiner et écouter les épreuves
sur notre écran géant

Consultez l'horaire au VSAD.ca/MTBL
Complexe sportif

ACTIVITÉS POUR TOUS! VENEZ JOUER DEHORS AVEC NOUS!

PROGRAMMATION complète

VSAD.ca/MTBL 



DES NOUVELLES de nos partenaires

Calendrier

6 février

M18 AAA SSF contre Magog (\$)

19 h
CSSAD

11 février

M18 AAA SSF contre Collège Notre-Dame (\$)

19 h
CSSAD

13 février

M18 AAA SSF contre Lévis (\$)

19 h
CSSAD

20 février

M18 AAA SSF contre Trois-Rivières (\$)

19 h
CSSAD

24 février

Conférence de la Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures « Histoire de la Croix-Rouge, de son origine à nos jours ».

Conférencier :
Jean-Claude Bellavance

19 h 30
CNDF (salle Jeanne-Landry)

Légende :

CSSAD : Complexe sportif de Saint-Augustin-de-Desmaures

CNDF : Campus Notre-Dame-de-Foy

L'ACCUEIL D'UNE ÉQUIPE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE PAR L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR CAP-ROUGE / SAINT-AUGUSTIN

Le 28 décembre, l'Association de hockey mineur Cap-Rouge / Saint-Augustin a eu le plaisir d'accueillir une équipe du Queenstown Ice Hockey Club. Lors de cette rencontre sportive, les deux équipes M18 A ont affronté les joueurs d'Aotearoa au CSSAD.

L'esprit sportif et le plaisir étaient au rendez-vous, créant de précieux souvenirs pour les jeunes athlètes et les familles présentes.

Nous souhaitons à la délégation de Queenstown Ice Hockey Club de beaux moments pour la suite de son aventure au Québec !



L'IMPLICATION DES JOUEURS DU BLIZZARD M18 AAA DU SÉMINAIRE SAINT-FRANÇOIS À L'APPROCHE DES FÊTES

- Du 1^{er} au 7 décembre dernier, les joueurs du Blizzard ont collecté des denrées non périssables au Complexe sportif et lors des parties locales des 5 et 7 décembre, qui ont été remises à l'organisme Présence-Famille afin de soutenir des familles dans le besoin.
- Le 20 décembre, ils ont poursuivi leur implication avec Leucan. Ils ont mis en place un pont payant à l'intersection de la route 138 et de la rue Jean-Juneau afin d'amasser des dons destinés aux enfants et familles touchés par le cancer. Depuis quelques années, ils créent des occasions d'amasser des fonds pour cet organisme.

Bravos aux jeunes joueurs pour leur implication sociale !



LA GUIGNOLÉE 2025 DE LA SAINT-VINCENT DE PAUL FUT UN SUCCÈS



Le 6 décembre dernier, dans le cadre de La Guignolée 2025 de la Saint-Vincent-de-Paul, une quarantaine de marcheurs ont sillonné les rues de Saint-Augustin-de-Desmaures. Ils ont récolté 6 612 \$.

Ce montant considérable, accompagné des dons en denrées collectés ou offerts par les membres du conseil municipal, les députés provincial et fédéral, les écoles, les commerces et de nombreux citoyens, a permis de garnir 34 paniers de Noël remis à des familles de notre communauté.

En leur nom et au nom des membres bénévoles de l'exécutif, nous vous disons MERCI !



NOS PARTENAIRES publics et parapublics

ÉQUIMOBILITÉ : UN ACCÈS FACILITÉ AU TRANSPORT EN COMMUN POUR LES RÉSIDENTS DE LA VSAD

Bonne nouvelle ! Le programme ÉquiMobilité de l'Agglomération de Québec, dont nous faisons partie, recevra une bonification de 2,35 M\$, portant son budget total à 4,1 M\$ en 2026. En vigueur depuis mai 2023, ce programme vise à faciliter l'accès au transport en commun pour les personnes à faible revenu et à réduire les inégalités sociales.

Grâce à la carte OPUS ÉquiMobilité, les personnes admissibles peuvent profiter de tarifs réduits :

- **50 \$** pour un laissez-passer mensuel
- **2 \$** pour un billet un passage

Pour en profiter :

1. Vérifiez votre admissibilité auprès de la Ville de Québec.
2. Procurez-vous gratuitement la carte OPUS ÉquiMobilité avec photo dans l'un des centres du Réseau de transport de la Capitale (RTC).
3. Achetez votre laissez-passer ou vos billets comme tout autre utilisateur dans un point de vente du RTC ou via l'application RTC Nomade paiement.

Pour plus de détails et pour vérifier votre admissibilité : www.ville.quebec.qc.ca/equimobilite.



SÉCURITÉ PUBLIQUE SPVQ

LA SÉCURITÉ : UN GESTE À LA FOIS

La saison froide est bel et bien installée ! Bordées de neige, forts vents, conditions climatiques difficiles : on peut faire face à tout, il suffit d'y aller... un geste à la fois !

ADAPTER SA CONDUITE

En hiver, les conditions climatiques peuvent changer rapidement. Il en va de même avec l'état de la chaussée. Parfois enneigée, parfois glacée, il est primordial d'être vigilant et d'adapter sa conduite.



- Soyez visible, allumez vos phares et prévoyez une distance sécuritaire avec le véhicule devant vous.
- Ajustez votre vitesse.
- Partez plus tôt pour être certain d'arriver à l'heure, quelles que soient les conditions routières.

DÉNEIGER LA VOITURE

En tout temps, il est primordial de bien déneiger votre voiture avant de prendre la route. Pour votre sécurité, celle des occupants de votre véhicule ainsi que pour les autres usagers de la route, prenez soin de :

- Retirez la neige et la glace présentes sur la carrosserie.
- Déneiger le véhicule dans l'entrée d'auto privée de la résidence et non dans la rue.
- Éviter qu'elles ne glissent dans votre pare-brise lors d'un freinage brusque ou qu'elles ne nuisent à la visibilité ou à la conduite des véhicules qui vous suivent.
- Déglacez complètement le pare-brise, la lunette arrière, les vitres latérales, ainsi que les rétroviseurs pour une visibilité optimale.

DÉNEIGER LES ACCÈS

Les accès à votre résidence comme les portes, les fenêtres des chambres et les escaliers extérieurs doivent être déneigés en tout temps. En cas d'urgence, vous pourrez sortir plus rapidement. Assurez-vous également que votre adresse civique soit visible de la rue afin de faciliter le travail des intervenants d'urgence.



DÉNEIGER L'ABRI TEMPORAIRE

L'accumulation de neige ou de glace peut amener la toile de l'abri temporaire à déchirer et la structure à céder. Il est recommandé de déneiger régulièrement votre abri. En cas de pluie verglaçante, assurez-vous de le déglaçer rapidement afin d'éviter toute surcharge.

INSTALLER UN DÉTECTEUR DE MONOXYDE DE CARBONE

L'utilisation de systèmes de chauffage d'appoint ou de tout autre appareil fonctionnant au gaz, au charbon ou au bois peut émettre du monoxyde de carbone. Ce gaz **inodore, incolore et insipide** (sans goût) représente un risque sérieux pour la santé pouvant causer la mort.

En tout temps :

- Assurez-vous de suivre les recommandations du fabricant;
- N'utilisez pas d'appareils à l'intérieur qui ne sont pas conçus à cet effet (BBQ, petit poêle au charbon, génératrice, etc.);
- Assurez-vous d'avoir des avertisseurs de monoxyde de carbone et de fumée en bon état et, s'ils sont à piles, que celles-ci soient fonctionnelles.

Pour en savoir plus : <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/incendie/prevention/conseils/conseils-monoxyde-carbone.aspx>.